

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie  
le 18/09/2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 4  
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-42 Délibération relative à la signature d'un avenant avec le Centre de Gestion du Rhône pour l'actualisation de la convention unique**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

En 2022, la commune a contractualisé avec le Centre de Gestion du Rhône en une convention unique pour les missions suivantes :

- Médecine préventive ;
- Inspection hygiène et sécurité ;
- Traitement des cohortes retraite.

Les tarifs avaient été votés pour une période de trois ans. Ils ont été réactualisés par le conseil d'administration du centre de gestion le 24 juin 2024 pour la période 2025-2027.

La cotisation de 80 €/agent augmente à 87 €/agent pour la médecine préventive, toujours sur la base de l'effectif total au 1<sup>er</sup> janvier.

La cotisation de 50 €/agent augmente à 60 €/agent pour la demande initiale d'un dossier retraite.  
La cotisation de 35 €/agent augmente à 40 €/agent pour la mise à jour d'un dossier retraite.

Des améliorations ont également été apportées à la convention relative à la mission « inspection hygiène et sécurité ».

Vu la proposition d'avenant pour la convention unique avec le Centre de Gestion du Rhône ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Isabelle BONNET

